

# Règlement intérieur

*Vous venez d'être admis à la clinique SMR de Pégomas et nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous.*

*L'ensemble des soignants s'engage à vous accompagner avec bienveillance et à œuvrer au quotidien pour votre bien-être et votre confort. Ils sont tous à votre écoute pour répondre à vos demandes de renseignement, questions ou hésitations.*

*Durant le séjour, vous êtes amenés à partager des espaces de vie où il sera nécessaire de respecter des règles d'hygiène, de sécurité, de vie en communauté et de respect d'autrui.*

*En cas de non-respect du règlement intérieur, nous pouvons être amenés à prononcer l'arrêt immédiat de votre prise en charge et de votre séjour au sein de notre établissement.*

## FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

### **RESPECT DES HORAIRES**

#### **- REPAS**

L'établissement dispose d'une salle de restauration en service de nutrition.

Les repas sont servis en chambre pour les patients des secteurs de convalescence.

Les repas vous sont servis à heure fixe :

Service Nutrition :

- Petit-déjeuner : à partir de 7h45 et fermeture de salle de restauration 8h30
- Déjeuner : à partir de 12h30 et fermeture de salle de restauration 13h30
- Dîner : à partir de 18h15 et fermeture de salle de restauration 19h00

Services de convalescence (SSRI) :

- Petit-déjeuner : 7h45
- Déjeuner : 12h15
- Dîner : 18h15

#### **- ADMINISTRATION DES TRAITEMENTS**

Les traitements sont administrés à l'infirmerie pour le service de nutrition aux horaires suivantes :

- Matin : de 7h30 à 8h15
- Midi : de 12h00 à 12h30
- Soir : de 17h15 à 18h00
- Nuit : à partir de 21h00

Pour les services de convalescence, ils sont administrés en chambres :

- Matin : à partir de 7h30
- Midi : à partir de 11h30
- Soir : à partir de 17h00
- Nuit : à partir de 20h00

#### **- LES SOINS**

Il vous appartient de respecter les horaires des rendez-vous et soins qui vous ont été prescrits, notamment la visite médicale, les bilans biologiques, la prise de constantes, les ateliers.

#### **- LES VISITES**

Vous pouvez recevoir vos proches et enfants âgés de plus de 14 ans à l'intérieur de l'établissement, dans la limite de 3 personnes à la fois.

Les enfants de moins de 14 ans peuvent rendre visite à leur proche dans les salons patients du RDC et dans les espaces extérieurs.

Les horaires de visites autorisées sont : de 12h à 20h

Vous pouvez interdire toute visite, pendant la durée souhaitée, en le demandant à votre arrivée à l'accueil de l'établissement ou à l'équipe de soins.

# Règlement intérieur

Par ailleurs, la Direction a la possibilité d'interdire l'accès de certaines personnes au sein de la clinique, afin de garantir la sécurité, le confort et la tranquillité de tous, sans avoir à le justifier.

## - HORAIRES D'OUVERTURE DES ESPACES EXTERIEURS

Le jardin exotique est ouvert de 6h à 22h. Les terrasses extérieures sont accessibles 24h/24.

En cas d'évènement climatique important, les extérieurs peuvent être fermés pour garantir votre sécurité.

## **LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR**

Vous avez le droit d'interrompre vos soins et de quitter la clinique quand vous le souhaitez, sans avoir à vous justifier. Il est cependant nécessaire d'annoncer votre départ le plus rapidement possible à votre médecin et à l'équipe soignante qui vous donneront les conseils qu'ils jugeront utiles pour la suite éventuelle de vos soins.

## **SORTIES EXCEPTIONNELLES**

Durant votre séjour et sur avis médical, vous avez le droit de sortir de l'établissement temporairement.

La direction décline toute responsabilité en cas d'incidents survenant en dehors de l'enceinte de l'établissement lors de ces sorties exceptionnelles.

Il est impératif pour des raisons de sécurité d'informer le médecin et le personnel soignant de votre sortie exceptionnelle.

## **REGLEMENT DES CHAMBRES**

Dans le cadre du suivi de votre prise en charge, l'ensemble du personnel de l'établissement est habilité à entrer dans les chambres 24h/24.

L'accès à votre chambre est interdit aux autres patients. Des espaces communs sont à votre disposition.

## **CONFIDENTIALITÉ**

Pour des raisons personnelles, vous pouvez demander la non-divulgence de votre présence à toute personne extérieure ou séjourner de façon anonyme au sein de l'établissement. La demande doit être faite dès votre admission auprès de la secrétaire d'accueil. L'ensemble du personnel de l'établissement est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité, il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public. Le personnel ne communiquera aucun renseignement sur votre présence, absence, ni sur votre état de santé.

## **DROIT A L'IMAGE**

Par respect de l'intimité et de la confidentialité pour les autres patients et professionnels, il n'est pas autorisé de prendre de photos et vidéos dans l'enceinte de l'établissement.

## **DOSSIER MEDICAL PARTAGÉ**

Nous vous informons que les professionnels de santé de la clinique qui participent à votre prise en charge doivent alimenter votre dossier médical partagé « DMP ». Avec votre consentement, ils peuvent également le consulter conformément l'article L1111- 15 du code de la santé publique et dans l'arrêté du 26 avril 2022. En cas de motif légitime vous pouvez demander au médecin avant votre sortie de ne pas l'alimenter (article R1111-47)

## **ACCOMPAGNEMENT**

Il est envisageable de bénéficier d'un hébergement sur place pour un accompagnant, à condition que vous séjourniez dans une chambre particulière disposant de suffisamment d'espace pour accueillir un lit supplémentaire. Ce service est soumis à des frais additionnels, sauf dans le cadre des soins palliatifs.

## **INTRODUCTION, DISTRIBUTION ET VENTE DE NOURRITURE, DE BOISSONS ET D'OBJETS - COLLECTE D'ARGENT**

En aucun cas vous ne pouvez introduire quelque produit que ce soit pour les revendre ou les distribuer même à titre gratuit. Aucune collecte d'argent ne peut être organisée par les patients pour quelque motif que ce soit.

# Règlement intérieur

## LA VIE EN COMMUNAUTÉ

### **SAVOIR VIVRE EN COMMUNAUTÉ**

Chacun doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Les patients et leurs proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres patients et du personnel.

### **TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENT**

Une tenue correcte et décente est exigée, sur le plan vestimentaire (vêtement propre, hygiène corporelle correcte) comme au niveau de votre comportement dans l'établissement.

Toute démonstration publique d'affection dépassant les limites d'une simple amitié sera considérée comme déplacée.

### **RESPECT DU REPOS DE CHACUN**

Chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement. Vous ne devez pas crier, ni adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement. Il convient également d'user modérément des appareils de radio, de télévision, de téléphonie ou enceinte portable. La fonction en haut-parleur ne doit pas être utilisée dans les espaces communs.

### **RESPECT DES LOCAUX**

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés. Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel.

Il est interdit de déplacer le mobilier des locaux communs.

La direction se réserve le droit de vous facturer la réparation des dégradations que vous commettriez.

### **RESPECT DE LA LIBERTÉ DE CULTE**

Chacun peut se livrer aux activités religieuses et philosophiques de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Pour des raisons éthiques, d'intégration à la communauté et de respect de tous, tout rite ou signe distinctif d'appartenance religieuse qui pourrait être assimilé à de la provocation pourra être interdit.

Les menus sont adaptés à votre état de santé, néanmoins, l'établissement ne peut pas garantir la préparation de repas conformes aux exigences des divers régimes religieux.

### **LES CONDUITES REPRIMÉES PAR LA LOI**

Les patients et les visiteurs sont responsables de leurs actes au sein de la clinique. La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portées à sa connaissance. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

### **PARKING**

Il est essentiel de respecter les zones de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux ambulances, et nous vous encourageons vivement à privilégier des moyens de transport alternatifs plutôt que de venir en voiture.

## LES RÈGLES DE SECURITÉ

### **INCENDIE**

En cas d'incendie, les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement.

En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents. Tous les textiles de l'établissement sont ignifugés. Il vous est donc demandé de ne pas ramener de linge de lit personnel qui ne serait pas traité anti-feu. L'utilisation de multiprises et d'appareils électriques tels que bouilloire, cafetière, fer à repasser, chauffage d'appoint etc... est interdite.

L'utilisation de bougies, encens et autres matériaux inflammables est interdit dans l'établissement.

### **TABAC ET AUTRES SUBSTANCES**

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement. L'utilisation de cigarettes électroniques y est également interdite.

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits, des drogues ou autres produits toxiques (CBD compris) durant toute la durée du séjour, et d'en introduire dans la clinique par quelque moyen que ce soit.

# Règlement intérieur

## **INVENTAIRE**

A l'admission, un inventaire de vos effets personnels sera réalisé par le personnel soignant en service de convalescence.

Les objets potentiellement dangereux, pour vous ou pour autrui, pourront être mis en réserve et vous seront restitués au moment de la sortie.

Il en est de même pour tous les médicaments que vous devez remettre impérativement au personnel soignant dès votre arrivée (afin d'éviter tout problème d'interactions médicamenteuses, certains traitements pourraient ne pas vous être restitués selon avis médical).

## **OBJETS DE VALEUR / COFFRE**

Nous vous recommandons de ne pas vous présenter à la clinique avec des objets de valeur (bijoux, montres, ordinateurs portables, parfums ou autres objets onéreux).

Chaque chambre est équipée d'un coffre-fort individuel vous permettant de sécuriser vos effets personnels.

Si vous le souhaitez, l'établissement met également à votre disposition un coffre-fort central, exclusivement réservé au dépôt des cartes bancaires, chèquiers et espèces.

Ces effets seront restitués uniquement au patient concerné.

Toutefois, l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets de valeur, quelle qu'en soit la nature, introduits par les patients au sein de la clinique.

## **RECEPTION DE COLIS**

La durée de séjour étant relativement courte, aucun colis à destination des patients ne sera accepté.

## **LES RÈGLES D'HYGIÈNE**

### **HYGIÈNE AU SEIN DE VOTRE CHAMBRE**

Il est interdit d'apporter et de stocker dans les chambres toute denrée alimentaire périssable ou nécessitant une conservation au frais.

Les denrées sèches sont tolérées uniquement en petite quantité et sous conditionnement individuel, afin de prévenir tout risque sanitaire et la présence de nuisibles.

L'introduction de fleurs, qu'elles soient en bouquet ou en pot, est interdite au sein de la clinique.

Votre chambre doit être maintenue en ordre afin de permettre aux agents de service hospitalier d'effectuer le bionettoyage dans de bonnes conditions.

### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques même de petite taille ou tenus en laisse ne sont pas admis dans la clinique.

En aucun cas vous ne devez nourrir les chats ou autres animaux errants venant de l'extérieur.

## **LES RÈGLES D'ACCES AU BASSIN DE REEDUCATION**

L'accès au bassin de rééducation vous est autorisé sous conditions :

- Tenue adaptée (cf. affiche)
- Nourriture, bonbons, chewing-gum sont interdits dans l'enceinte du bassin
- Cheveux propres sous un bonnet de bain
- Absence de maquillage, de bijoux et de parfum
- Douche savonnée et passage aux toilettes pratiqués juste avant la séance (au vestiaire ou en chambre pour les patients hospitalisés)
- Passage au pédiluve
- Friction des mains à la solution hydroalcoolique
- Et absence de contre-indications absolues :
  - o Conjonctivite infectieuse
  - o Infection respiratoire
  - o Incontinence fécale

## Règlement intérieur

- Risque de vomissement
- Non-respect des règles d'hygiène définies par l'établissement
- Cicatrice chirurgicale non fermée
- Poussée herpétique
- Hyperthermie
- Fistule artérioveineuse
- Trachéotomie
- Fixateurs externes

L'accès au bassin de rééducation vous est autorisé sur prescription médicale ET SOUS RESERVE DE CONFIRMATION MEDICALE SI :

- Infection ORL en cours de traitement
- Patient stomisé avec du matériel posé de façon étanche
- Incontinence urinaire avec précautions
- Plaie, ulcère, escarre avec pansement occlusif
- Menstruation avec tampon posé juste avant la séance
- Dermatose non infectée

Le respect des conditions d'accès et l'absence de contre-indication est vérifiée par l'équipe soignante en amont de l'accès au bassin de rééducation.

Après la séance :

- Passage par le pédiluve
- Douche et rinçage à l'eau claire
- Essuyage soigneux obligatoire après la séance afin d'éviter tout excès d'eau au sol pouvant entraîner des risques de chute
- Le maillot de bain est lavé, rincé et séché avant réutilisation

---

*En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et le Directeur de la clinique, chargé de veiller à l'application de la réglementation.*

*Une commission des usagers existe au sein de la clinique. Elle peut également être saisie.*

***Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.***